

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2309

présenté par  
Mme Bassire

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement au cours de l'année suivant la promulgation de la présente loi un rapport sur le potentiel de biomasse solide, issu de toute la région "océan indien", principalement de l'Afrique du Sud, de Madagascar, et de l'ensemble des Iles de la Commission de l'océan indien.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Élaborée par l'Etat et la région, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion a fait l'objet d'une révision officialisée par un décret du Premier ministre signé le 20 avril dernier.

La Réunion importe actuellement 87% de ses approvisionnements énergétiques et son mix électrique est très carboné, 81 % de l'énergie consommée sur l'île est d'origine fossile. La PPE prévoit de réduire cette part considérablement en 2028, principalement grâce à la conversion à la biomasse des centrales thermiques qui fonctionnent essentiellement au charbon et au fioul lourd.

Albioma prévoit la conversion de ses deux centrales de Bois-Rouge et du Gol qui continueront à brûler la bagasse, résidus fibreux de la canne à sucre. Mais en remplacement du charbon, leur combustible principal, Albioma importera des billes de bois importées des Etats-Unis et du Canada !

En effet, la ressource de biomasse locale est insuffisante pour répondre aux besoins des trois tranches de la centrale, d'une puissance installée totale de 230 mégawatts composée de deux unités qui produisent près de la moitié de l'électricité consommée localement. Bien entendu, il s'agit aussi de donner la priorité à la biomasse locale : la bagasse, mais aussi, potentiellement, les pailles de canne, les broyats de palettes, la fraction ligneuse des déchets verts, la biomasse forestière. Ainsi, l'objet de cet amendement est d'étudier les possibilités d'avoir recours

à de la biomasse solide (Bois, pellets, déchets verts etc...) dans la région Océan Indien. Cet objectif contribuera à rendre la PPE de La Réunion réellement autonome et presque totalement décarbonée.